SYNDICAT de communes

Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble

La Mairie - 1, le Bourg 23190 SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE Tél. 05 55 67 62 47

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DELIBERATION N° 2/2020

23 (CREUSE)

Du syndicat de communes

BELLEGARDE ET SAINT-SILVAIN ENSEMBLE

Nombre de membres

Membres	04
Présents	04
Représentés	00
Votants	04
Exprimés	04
Pour	04
Contre	00

Séance du 13 mars 2020

L'an deux mille vingt, le treize mars, à **17 heures**, les membres du comité syndical du syndicat de commune « Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble », dûment convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la mairie de saint-Silvain-Bellegarde sous la présidence d'**Alain BUJADOUX**.

<u>Etaient présents</u>: M. Alain BUJADOUX, M. Jean-Pierre BONNAUD, M. Jean-Jacques BIGOURET, Mme Michèle ALOUCHY,

Pouvoirs : Excusés : Absents :

Date de convocation : 09 mars 2020

Mme Michèle ALOUCHY a été nommée secrétaire de séance

<u>Objet</u>: Convention entre la commune de Saint-Silvain-Bellegarde et le syndicat de communes Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n° 2020-02-13-002 portant projet de périmètre du syndicat intercommunal compétent pour la réalisation et la location d'un bâtiment destiné à un centre de santé pour le secteur de Bellegarde-en-Marche.

Vu l'arrêté n°2020-03-03-001 du 03 mars 2020 portant création du syndicat intercommunal « Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble »

Considérant que le syndicat de communes « *Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble* » ne disposera pas de budget et d'une encaisse de trésorerie nécessaire jusqu'au vote du budget 2020,

Les membres du comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTENT** que :

Jusqu'au vote du budget 2020 du syndicat de communes *Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble*, la commune de Saint-Silvain-Bellegarde effectue, pour le compte du syndicat, les premières dépenses nécessaires à son fonctionnement, et ce, pour un montant cumulé ne pouvant excéder un plafond de 3 000 €

SYNDICAT de communes

Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble

La Mairie - 1, le Bourg 23190 SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE Tél. 05 55 67 62 47

- o Ces dépenses soient ensuite remboursées, par le syndicat de communes, à la commune de Saint-Silvain-Bellegarde
- **AUTORISENT,** le Président, à signer la convention correspondante.